

Face à la presse : Abdel Kader Maïga tacle la CMA

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 03 MAI 2023

1337

Malikilé

www.malikle.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Journée mondiale de la liberté de la presse

Le message de Me Mountaga Tall



Départ ou non de la MINUSMA du Mali : M. Aguibou Bouaré donne des précisions de taille



CAN U17 - ALGERIE 2023 : Le Mali réussit son entrée en Lice



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

02 Mai
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

89

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

01

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

706 775 Vaccinations incomplètes

3 587 955 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 144

Guéris

32 323

Décès

743

dont 02 font l'objet
d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.09



P.15



P.19



/ Une /

Journée mondiale de la liberté de la presse : Le message de Me Moutaga Tall

P.5

/ Brèves /

Maitre Mamadou I Konaté : « Il y a longtemps que l'on a cessé de prêter attention à des choses qui nous concernent ...et pourtant... »

P.9

2ème édition du salon des médias : Plus d'une centaine d'exposants attendus

P.9

Suivi des recommandations : 75% des recommandations du BVG totalement mise en œuvre par la mairie de la commune II du district de Bamako

P.10

Répartition du quota du hadj 2023 : Un collectif d'agences dénonce la violation du cahier de charges

P.10

Système politique malien : Grand oublié des réformes politiques et institutionnelles

P.11

Fête du 1er Mai : Une célébration sombre avec des doléances !

P.12

/ Actualité /

Formation des jeunes en pavage de rues par l'APEJ : Inauguration de la rue Magna ka Carré de Lafiabougou

P.15

Constat alarmant a la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako : Plus de 3 000 pensionnaires pour 400 places

P.17

/ Politique /

Face à la presse : Abdel Kader Maïga tacle la CMA

P.19

Départ ou non de la MINUSMA du Mali : M. Aguibou Bouaré donne des précisions de taille

P.20

Vulgarisation du projet de Constitution : La jeunesse malienne s'active !

P.21

/ Culture & société /

CANICULE : Des établissements scolaires optent pour des emplois du temps allégés

P.23

/ International /

Sénégal : Ousmane Sonko affirme avoir été visé par « un gaz toxique mortel »

P.24

Nanfeng : Convivialité autour d'un petit déjeuner

P.25

/ Sport /

CAN U17 - ALGERIE 2023 : Le Mali réussit son entrée en Lige

P.26

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant:** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef:**

• **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial:** Youssouf Diarra

• **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



LA PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR RAISON DE SANTÉ

Conditions d'ouverture des droits :

- Avoir accompli au moins 13 années d'assurance
- Avoir 53 ans et moins de 55 ans pour toutes les catégories
- Certificat médical attestant l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle



INPS Au service des assurés sociaux

Employeurs ! Faites vos déclarations et assurez leur paiement régulier à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités



Journée mondiale de la liberté de la presse

Le message de Me Mountaga Tall



Me Mountaga Tall, un ami de la presse ? La constance de l'homme, maintes fois réaffirmée par ceux qui le connaissent ou simplement le suivent dans son parcours politique se confirment encore une fois. Son intérêt pour la presse, sa défense permanente de la presse, sa présence aux côtés de la presse chaque fois que de besoin se confirme par son message à l'occasion de Journée mondiale de la liberté de la presse 2023 posté à zéro heure pile sur son compte Twitter et aussitôt relayé à Malikilé et, après recoupements, à beaucoup d'autres organes de presse.

La pensée à nos confrères Hamadou Nialibouly et Moussa M'Bana Dicko enlevés et arbitrairement détenus fait sans doute chaud au cœur. La réaffirmation de convictions fortes et de certaines vérités qui pourraient ne pas plaire ôtent aux propos toute forme de démagogie.

Enfin Me Mountaga Tall demande à la presse de tenir bon. Pense-t-il à nos deux confrères en détention ou aux épreuves qu'il a citées qui nous assaillent quotidiennement ? Peut-être les deux.

Lire en encadré le message de Me Tall

■ **Moctar Sow**

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2023

Liberté pour Hamadou Nialibouly et Moussa M'Bana Dicko pourrait être le mot d'ordre, le leitmotiv pour la Journée mondiale de la liberté de la presse au Mali en cette année 2023. C'est pour le moins notre souhait en ce jour commémoratif et de défense des droits des hommes de média.

En sus, je réitère ici mes propose du 11 janvier 2023 qui ne sont pas que des redites : « Je salue la presse régionale et locale qui jouent un rôle déterminant non seulement dans l'enracinement de la démocratie et la consolidation des bases économiques et sociales de notre pays mais aussi dans la réussite de la Transition en cours. Rappelons-nous toujours en effet, que notre capital le plus précieux et notre armure la plus sûre est, reste et demeure le Peuple qui a besoin de savoir et de comprendre pour adhérer et soutenir. Qui mieux que vous, mesdames et messieurs les journalistes et acteurs des médias sociaux peuvent être l'interface entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Pour cette raison et pour beaucoup d'autres, nous devons, individuellement et collectivement, œuvrer à la consolidation d'une presse libre et économiquement viable.

La presse, sans doute, est irremplaçable en démocratie. Mais, je le répète, on ne peut, de bonne foi, adresser des vœux sincères à la presse malienne sans aborder certaines de ses faiblesses qui sont d'ailleurs reconnues par ses propres structures faïtières et de régulation et qui touchent à des domaines aussi variés que la formation, la sécurité de l'emploi, le respect de la déontologie, les questions organisationnelles, la faiblesse des moyens, l'indépendance, la responsabilité du journaliste, notamment devant le juge. »

A vos plumes, micros, cameras...

Et tenez-bon !

Bamako, le 03 mai 2023

Me Mountaga C. TALL

■ Moussa Mara Yelema



J'ai eu grand plaisir à rendre ma visite régulière à son excellence le Président Dioucounda TRAORE pour lui présenter mes vœux à l'occasion du Ramadan et à discuter avec lui sur la situation du pays. Comme à chaque fois il n'a pas manqué l'occasion de me donner des conseils avisés et de m'encourager à toujours travailler pour contribuer à aider notre pays à sortir des difficultés.



■ Ouverture Média - OM



OM INFO : #Urgent
Seydou Bocoum, le chroniqueur et propriétaire de la page SB24TV1 est porté disparu depuis hier 14h, sa famille et ses collègues n'ont plus de ses nouvelles.
Source : SB24 TV 1



OM INFO : #Soumy
Qui contrôle le ciel, contrôle la terre
En plus du renforcement de ses ailes dans le ciel, l'armée ne cesse de renforcer les capacités opérationnelles de ses bottes sur terre face à une guerre asymétrique difficile et complexe.
Concernant l'aspect équipement et dotation de notre armée, nos colonels continuent de faire fort
Réconfortant, réjouissant et rassurant.

Une gouvernance est composée de multiples facteurs, mais lorsqu'un de ces facteurs se révèle salutaire il faut le dire.
Car quand c'est bon, c'est bon.
L'armée est le creuset de la démocratie et le garant de notre unité nationale, l'armée est incolore.
Raison pour laquelle toutes les filles et tous les fils du pays doivent rester mobilisés derrière notre armée nationale pour la libération totale de notre territoire et pour un retour définitif de la paix et la stabilité dans notre chère patrie.
Qu'Allah bénisse le Mali
MASTER SOUMY Chevalier de l'ordre national



■ La Nouvelle Tribune Info Plus



En effet, selon une annonce qui a été faite par le blogueur Tunde Ednut sur Instagram, le célèbre chanteur s'est offert récemment une nouvelle voiture de luxe. Il s'agit d'une Maybach Virigil Abloh 2023 qu'il a achetée à 530 000 \$ soit l'équivalent de 394 000 000 N.



■ Basta Sanogo

Le train qui siffle une fois par an et disparaît.



■ Sekou Konare

Liberté provisoire d'accord, mais pourquoi la caution de 1.000.000 dans cette vie chère ? c'est de l'arnaque.



■ Renouveau FM/TV

Rokiatou Doumbia : libre mais...

Militante de la lutte contre la vie chère, Mme Sidi-bé Rokiatou Doumbia dite Rose, en détention depuis le 13 mars dernier, a recouvré ce jour sa liberté. Mais, elle ne pourra quitter son lieu de détention qu'après paiement d'une caution de 1000 000 de francs CFA. Ce n'est pas tout, le Parquet sera ensuite amené à se prononcer sur sa libération après présentation par devant lui le reçu du paiement du montant requis.

Source : Renouveau TV



Nara : une attaque à EEI fait des morts et des blessés

Suite à l'explosion d'un engin explosif improvisé au niveau du poste de contrôle sur la route de Niono ce mardi 2 mai 2023 par des terroristes. Bilan : deux (2) agents ont perdu la vie dont un policier et un Gendarme et deux (2) autres blessés.

M .KEITA, Correspondant de Renouveau TV



Photo d'illustration

■ Wamaps



#Bénin | Du 01 au 02/05, à #Kaobagou (nord #Atacora), des terroristes du #JNIM ont attaqué une ferme dans un hameau. 7 hommes égorgés et 13 personnes enlevées pour un enrôlement de force. Les hommes armés ont probablement fui vers le #ParcW (#Burkina

■ Ousmane Sonko



En route pour Ziguinchor, j'ai fait escale aujourd'hui en Gambie, consacrant ainsi ma première sortie du territoire national depuis deux ans et 3 mois. Je rappelle que la mesure de mise sous contrôle judiciaire a juridiquement pris fin avec la fin de l'instruction. C'est donc en toute illégalité que monsieur Oumar Maham DIALLO, juge du 1er cabinet d'instruction, refuse de me restituer mes documents de voyage. Face à une portion de la justice inique et aux ordres politiques, la désobéissance est un moyen et la résistance un droit.



Maitre Mamadou I Konaté : « Il y a longtemps que l'on a cessé de prêter attention à des choses qui nous concernent ...et pourtant... »



Les lieux de détention extrajudiciaire et arbitraire se multiplient de nos jours, au fur et à mesure que croît le niveau d'inobservation intolérable des droits et libertés individuelles et collectives. Les arrestations, les enlèvements, les tueries de gens opposés et/ou opposants sont faits dans nos pays, de jour comme de nuit, au vu et su de tous, composante d'une opinion médusée, dépitée, apeurée et partagée entre l'envie de se taire et, la détermination de ne pas contrarier un sentiment d'amour patriotique, signe évident et implacable de soutien d'un régime, d'un parti, d'un homme et d'une clique au pouvoir...acte de patriotisme nationaliste exacerbé et...le devoir de dénoncer ce qui est humainement inadmissible et, insupportable non seulement pour soi, mais également et infailliblement pour son prochain aussi.

La conscience humaine qui habite nos corps de citoyens a décidé de nous quitter, pour de bon. Dans notre monde, les vaillants Défenseurs des droits sont devenus sourds et muets. Les sons de la charte des droits de l'homme et des peuples s'écrivent en l'envers et se lit à l'endroit. Les micros des radios sont à la renverse, les viscères obscurcis des caméras de la télévision publique ne transmettent plus que des images floues, des moments de gloire, d'une armée montant en puissance... des sons, des lumières et des images d'une réalité brumeuse et brisée... Les plumes des écrivains n'ont plus d'encre et les stylos ne glissent plus sur des feuilles noircies de stupeur. Point de missive et la «si longue lettre» n'aura pas d'échos ici, Moussa KONATE est mort, Thierno MONENNEMBO n'a plus ses lunettes pour regarder à sa suite, et Wole SOYINKA n'est pas là pour nous compter «La Mort et l'Écuyer du roi». Le droit a décidé de quitter ses hommes, les laissant orphelins des principes juridiques appris depuis les temps immémoriaux. La justice et Thémis, soutiens de l'inacceptable, choisissent désormais leurs cibles. Et les juges, devenus spectateurs d'enterrements incessants de cadavres, morts au goulag sans nom, mais traînés à dos d'âne, dans des cortèges funèbres, sans autres accompagnants ni accompagnateurs que les bêtes qui tirent les brancards réservés aux morts...puisque chaque accompagnant devant composer le cortège funèbre préfère attendre paisiblement son tour, plutôt que de rester dans la file...pour rejoindre sa tombe, devenue le seul lieu privilégié, pour entamer la cassettes avec son voisin...en toute sécurité et assurance.

2ème édition du salon des médias : Plus d'une centaine d'exposants attendus



Les objectifs, des attentes et des particularités du salon des médias, qui se tiendra du 7 au 10 juin prochain, ont fait l'objet d'une conférence de presse tenue le 27 avril 2023 dans les locaux de la maison de la presse. Au cours de ces trois jours d'activités, plus d'une centaine d'exposants issus des organes de médias y sont attendus et d'importantes délégations de la sous-région évoluant dans le secteur dans le but d'échanger des difficultés et défis qui touchent la presse, dans son ensemble.

La conférence de presse a été entre autres animée, par le président de la maison de la presse, Bandiougou Dante, le président de la Commission d'Organisation, Sory Kaba Sidibé et celui de l'agence de communication, Africom Afrique, Hamidou Sampy. En effet, la presse malienne qui, à travers l'organisation de ce salon, veut se faire entendre autrement afin que la population puisse s'enquérir mieux de son travail surtout, son utilité dans le cadre du développement du pays et l'événement sera placé sous le thème : " La presse à l'heure du digital, défis et enjeux". Pour rappel, ce salon est une initiative des jeunes issus d'un organe dit la "Différence", associée à l'agence de communication "Creacom Afrique" et ce, sous la direction de la maison de la presse. Selon les initiateurs, l'objectif de ce salon d'exposition est de pouvoir réunir si possible, tous les hommes de médias autour d'un idéal commun, qu'est l'épanouissement du métier de journaliste dont la cérémonie officielle sera co-parrainée par le président de la transition. Aussi, ils précisent que durant cette 2ème édition, une synchronisation radiophonique sera faite et accompagnée par des productions audiovisuelles, des rencontres, des conférences débats sans oublier des formations de renforcement des capacités à l'intention de quelques journalistes issus de la radio et des webtv. Et d'annoncer qu'une forte délégation composée d'organes de médias du Burkina, de la Guinée, du Sénégal de la Côte d'Ivoire et du Niger est attendue à Bamako pour la circonstance avant d'inviter toutes les sensibilités du pays, à faire de cette rencontre, une réussite.

Yacouba COULIBALY / Source : L'Alternance

Bonne journée de la presse et bonne fête de travail pour ceux qui sont encore en vie et, libres d'aller et venir...libres d'exprimer leurs opinions
Mamadou KONATE

Suivi des recommandations : 75% des recommandations du BVG totalement mise en œuvre par la mairie de la commune II du district de Bamako



Dans son rapport de vérification de performance effectuée en 2018, le Vérificateur Général, Monsieur Samba Alhamdou BABY avait fait des recommandations à la Mairie de la Commune II du District de Bamako, aux fins de corriger les dysfonctionnements constatés pour une meilleure gestion administrative et financière au sein de ladite structure. A cet effet, une mission de suivi des recommandations s'est effectuée en 2019, dont l'objectif était de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification initiale, d'apprécier leur niveau de mise en œuvre et la correction des faiblesses constatées.

La mission de suivi des recommandations laisse entrevoir un bilan positif de la Mairie de la Commune II du District de Bamako. Le bilan du suivi des seize (16) recommandations formulées en 2019 par le Vérificateur Général se présente comme suit en 2022.

Etat de mise en œuvre des recommandations : Le taux de recommandations entièrement mises en œuvre est de 75% sur les huit applicables. Sur les (16) recommandations formulées par l'équipe de la vérification initiale, six (6) sont entièrement mises en œuvre soit 75%, deux (2) sont partiellement mises en œuvre soit 25% et huit (8) sont sans objet. Le taux de mise en œuvre totale est déterminé sur les huit (8) recommandations applicables en dehors de celles sans objet.

– Recommandations entièrement mises en œuvre : La Mairie de la Commune II du District de Bamako tient un registre de demandes de parcelles, la Mairie de la Commune II a soumis à la délibération du Conseil Communal les recrutements d'agents, la Mairie de la Commune II a remboursé la somme due à l'Etat sur les frais d'édilité, les documents de la comptabilité-matières sont tenus par les services de la Commune II, la Mairie de la Commune II ne procède pas à des fractionnements de dépenses, les régisseurs des centres secondaires ont remboursé l'intégralité des sommes manquantes.

– Recommandations partiellement mises en œuvre : La Mairie de la Commune II n'a pas prévu dans tous les contrats de marché des dispositions sur les retards de livraison, les bénéficiaires ne signent pas systématiquement les attestations de service fait et les PV de réception.

– Recommandations non applicables : La Mairie de la Commune II n'a

Répartition du quota du hadj 2023 : Un collectif d'agences dénonce la violation du cahier de charges



Pour dénoncer la violation du cahier de charges mis en place pour la répartition du quota des pèlerins entre les agences de voyages pour le hadj 2023, des agences voyages regroupées en collectif dénommé Collectif des agences pour le respect du cahier de charges (CARCC) étaient face à la presse le lundi, 25 avril 2023. Ledit Collectif accuse la Maison du Hadj de commettre « une forfaiture » en violant son cahier de charges, notamment dans le processus de répartition du quota.

Dans son exposé liminaire, le coordinateur du Collectif, Adama Sogodogo, a d'abord égrainé les différentes crises qui ont émaillé l'activité des agences de voyage durant les trois dernières années. « Les deux années passées, les agences ont souffert avec la COVID 19 et la troisième année avec une réduction du quota. Donc, on s'était dit que l'année où on revient à la normale, les choses devaient être un peu plus flexibles pour les agences de voyage, mais malheureusement, c'est cette année-là que la Maison du Hadj a décidé de nous contraindre dans une forfaiture en violant le cahier de charges qu'elle a mis en place » a expliqué le coordinateur du Collectif. Par conséquent, Adama Sogodogo et ses compagnons réclament la réhabilitation de leur droit. « Nous demandons à nos interlocuteurs de revenir en de meilleurs sentiments, parce que nous allons mener cette lutte jusqu'au bout. J'invite les autorités à jouer leur rôle régalien avant que la crise n'atteigne un point de non-retour ». « Depuis que nous avons commencé ces démarches de réclamation de nos droits, nous n'avons pas reçu de l'administration un argument qui puisse nous montrer que nous avons tort. Tout ce que nous avons reçu comme réponse c'est le silence, les attaques par voie de presse, et maintenant, une tentative d'attaque par les forces de l'ordre. Nous interpellons les plus hautes autorités pour que s'arrête cette discrimination qu'on a à l'endroit de certains fils du pays », dénonce le coordonnateur du collectif. Il faut noter les organisateurs ont été empêchés de tenir cette rencontre au sein de la Maison du Hadj ainsi qu'aux alentours de ladite structure.

Amara Condé / Source : Plume Libre

pas attribué de parcelle appartenant à l'Etat, la Mairie de la Commune II n'a pas reçu de don en l'absence de délibération du Conseil Communal, la Mairie de la Commune II n'a pas attribué de parcelle sans l'autorisation du Conseil Communal.

Cellule com bureau vegal

Système politique malien : Grand oublié des réformes politiques et institutionnelles

La période de transition en cours peut être considérée à la fois comme le moment idoine de faire le diagnostic des principaux maux du pays et d'en apporter les remèdes. Les coups d'état qu'a connus le Mali sont les conséquences d'une mauvaise gouvernance à toutes les échelles mais aussi d'un système politique inadéquat. Les gouvernements successifs n'ont pas fait ce travail tellement important d'adopter un système qui correspond aux réalités du pays, tout en s'inspirant de modèles de réussite sous d'autres cieux.

Au lieu de cela, l'élite gouvernante s'est enfermée dans un cycle de paresse intellectuelle, se contentant de faire du copier-coller, au mépris du citoyen et des valeurs de la nation. Résultat, des crises politiques et institutionnelles qui reviennent de manière quasi-cycliques. Concrètement, il s'agit tout d'abord de faire l'état des lieux du paysage politique malien, fort d'une centaine de partis politiques. En réalité, ceux qui peuvent valablement porter l'étiquette de partis politiques ne peuvent dépasser la trentaine. Le problème que l'on peut soulever, c'est tout d'abord le problème d'idéologie politique. Car oui, chaque parti politique est motivé par une idéologie qu'il est tenu de respecter de manière quasi religieuse. Or, il est aisé de remarquer que l'écrasante majorité des partis politiques au Mali, n'adopte une idéologie que dans la forme. Ce qui donne, particulièrement en période électorale, des alliances que l'on surnomme de « contre nature » entre des formations politiques qui sont aux extrêmes sur le plan idéologique. Sauf qu'également, l'élite politique n'aura pas fait l'effort, selon toute vraisemblance, de dégager une ou des idéologies selon les réalités sociales du pays tout en prenant en compte la compréhension générale même du citoyen. Ce dernier, au lieu d'être au cœur du système, est



perçu comme un moyen afin d'accéder à tout poste électif. A l'approche de chaque scrutin, l'on se mue en bienfaiteur distribuant présents de toutes sortes, afin d'avoir le vote. Il est important que les partis politiques déclarent publiquement et de manière assez constante l'idéologie politique à laquelle ils appartiennent tout en l'expliquant de manière claire à la masse publique.

Malheureusement, le citoyen est plus souvent considéré comme de la chaire électorale, ou tout au plus, un instrument malléable à souhait au gré des intérêts de quelques groupuscules. Sur ces défis et bien d'autres, l'en n'entend mot. Est-ce par méconnaissance ou mépris expresse ? Dans tous les cas, cela signifierait que le diagnostic global n'a pas été bien accompli. Un système politique cohérent et fort, prenant en compte les aspirations profondes des populations est gage contre toute dérive autoritaire et un rempart efficace contre toute velléité de prise de pouvoir par des moyens peu orthodoxes.

Il serait salutaire de prévoir un grand rassemblement afin de penser le système politique malien.

Ahmed M. Thiam / Source: L'Alternance

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^{ème} **Malikilé**
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Formation des jeunes en pavage de rues par l'APEJ : Inauguration de la rue Magna ka Carré de Lafiabougou

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, M. Drissa Guindo, a présidé ce matin la cérémonie d'inauguration de la rue 442 de Lafiabougou aménagée en pavés et dalles de roches par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes en collaboration avec la Mairie de la commune IV de Bamako.

La réalisation de ladite infrastructure fait suite à une demande exprimée par les populations et la Mairie de la Commune IV. Elle a été réalisée en chantier école de formation et suivant la méthode Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

En effet, l'expérience récente en stratégie de création d'emplois a démontré que la méthode HIMO est la mieux adaptée aux conditions des Pays en voie de développement et des Collectivités en cela qu'elle donne des résultats en-

courageants dans le domaine de la formation qualifiante, l'économie de ressources et de la création d'emplois de proximité.

A cet égard, le Secrétaire Général a constaté que des projets similaires et des formations techniques ont été déjà réalisés par l'APEJ en commune IV dont la Rue Ali Farka TOURE et dans de nombreuses Régions dont celles du Nord, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Ségou et le District de Bamako notamment au Badialan, aux logements sociaux de Ntabakoro, au marché Dibida. Ces projets ont notamment concerné la valorisation de matériaux locaux telle la roche, l'aménagement urbain et les périmètres hydro-agricoles, le désenclavement de zones rurales isolées et la reforestation. Tous ces projets ont abouti à l'installation de plusieurs centaines de jeunes dans les secteurs de l'économie rurale.

L'aménagement a porté sur une distance totale

de 350 mètres linéaires, 13,8 mètres de largeur (dont 7m de chaussée pavée, 4m de trottoirs de part et d'autres et 2,80 ml d'emprise des caniveaux de 80x80cm), la formation de 20 jeunes, l'intervention de plusieurs autres techniciens et agents d'appui. Les travaux ont permis de créer au total 3 960 Journées de travail dont 2 100 au profit des jeunes de la collectivité et 1 800 par les autres intervenants. Ce Projet d'aménagement et d'assainissement a coûté un coût total de 119 364 269 FCFA dont 95% sur financement de l'APEJ et 5% sur financement de la Mairie. Le suivi et le contrôle ont coûté 12 950 500 FCFA.

Ce projet de démonstration permettra d'améliorer la praticabilité de la rue avec le dallage des accotements ainsi que la réalisation des caniveaux pour le drainage des eaux usées et de pluie. Il aura contribué, durant 4 mois, à former les jeunes sur les techniques de taille et de pose de pavés de roche, à renforcer les compétences locales dans le domaine de l'entretien de telles infrastructures et à créer des emplois à travers la promotion de l'approche HIMO. Mieux, l'équipement impactera sur le développement du secteur du pavage des voies urbaines tout en améliorant l'assainissement et le cadre de vie des populations, la sécurité des usagers et des riverains de la voie, la lutte contre la pauvreté à travers la distribution de





revenus à la main d'œuvre locale. Selon le Secrétaire Général, l'essor économique, social et culturel d'une nation, d'une collectivité ou d'une ville se focalise sur plusieurs domaines parmi lesquels la route est appelée à jouer un grand rôle. La technique expérimentée pour la réalisation de ce Projet revêt de multiples avantages dans une collectivité. Il s'agit pour les élus d'encourager des investissements en infrastructures socio-économiques utiles, durables mais peu coûteuses en se basant sur les matériaux locaux et les ressources humaines locales. En formant les jeunes, l'objectif visé reste indéniablement la réduction du chômage, une meilleure qualification des ressources humaines et le développement local. Conformément aux principes directeurs de la méthode HIMO les ressources du Projet ont été distribuées aux entreprises locales avec la perspective de création de GIE par les jeunes.

Ont pris part à la cérémonie le Maire adjoint de la Commune IV du District de Bamako M. Alkassim Maïga, le Directeur Général de l'APEJ, plusieurs chefs de services et de programmes, les jeunes bénéficiaires de l'APEJ, les notabilités traditionnelles et religieuses. Par HIMO, il faut entendre Haute Intensité de Main d'œuvre qui fait référence à une méthode de création d'emplois et de compétences par la réalisation d'infrastructures, l'utilisation et

la gestion optimales des ressources humaines, des matériels et matériaux disponibles localement.

Par extension, l'HIMO peut faire référence à l'utilisation maximale de la main d'œuvre dans le cadre de certains projets : assainissement, curage des caniveaux, nettoyage des rues, reboisements, etc. Généralement l'on compare cette méthode à d'autres méthodes de réalisation d'infrastructures telles que le HIEQ pour dire Haute Intensité d'équipements qui fait appel aux engins lourds.

Selon les statistiques du BIT, l'approche HIMO utilise 2 à 5 fois plus de main d'œuvre que l'approche HIEQ. Le coût de réalisation va du simple au double (rapport qualité, coût efficacité) et les revenus distribués atteignent 40% du coût de réalisation. L'objectif recherché par l'APEJ à travers la mise en œuvre des activités HIMO est de former les jeunes aux techniques de réalisation des ouvrages. D'où le terme chantier-école ou chantier de démonstration. Il s'agit d'utiliser la main-d'œuvre locale pour promouvoir l'emploi des jeunes et les rémunérer.

L'APEJ utilise la méthode HIMO pour sa promotion, sa vulgarisation et sa démonstration. Dans ce cadre, elle a mis en place un cadre de concertation comprenant plusieurs structures du secteur public et du secteur privé. Les activités HIMO réalisées par l'APEJ vont de la

construction de pistes rurales, aux périmètres irrigués et maraîchers en passant par les aménagements urbains, le reboisement, le surcreusement de mares, j'en passe.

Par exemple, les carrières ont permis la réalisation de projets d'aménagements urbains par exemple à Somankidy, Nioro, Sikasso Wayerma, Mopti ville, Bandiagara, etc. A Bamako l'APEJ a mené des projets de pavage au Badialan 3, au Marché de Dibida, aux logements sociaux de Tabakoro, à Faladié et ici même à Lafiabougou sur 400 mètres linéaires de la Rue Ali Farka Touré. Des pistes rurales ont été aménagées notamment dans la région de Ségou (Ngara, Konodimini, Moussokorobougou, Tiékelenougou, Saminé, Dougadougou), dans la Région de Mopti (Konio, Dianweli, Komo), etc.

Pour sa part, le Maire Maïga a invité les populations à adopter les meilleurs comportements pour le bon entretien de la route. Au cours de la cérémonie, plusieurs jeunes comme Adama Dembéle, Kalba Kassogué et ceux formés sur le chantier ont témoigné de leur satisfaction et de leur ambition de s'insérer dans le secteur des BTP. Certaines d'entre eux ont reçu des attestations à cet effet.

CICOM APEJ

Constat alarmant a la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako : Plus de 3 000 pensionnaires pour 400 places

« A la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako, on dénombre 3 590 pensionnaires dans une prison conçue pour 400 personnes et, sur les 3.590 pensionnaires, environ 2.910 sont en situation de détention provisoire, soit 80% de l'effectif ». C'est le constat alarmant fait par la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali (CNDH).

Comme tous les ans depuis le 23 octobre 2015, le continent africain en général et le Mali en particulier, à l'initiative du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), a commémoré le 25 avril 2023 la Journée africaine de la détention provisoire. L'institutionnalisation de cette journée vise à engager les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) à davantage œuvrer en vue d'une réduction de l'usage excessif de la détention provisoire à travers surtout la promotion des réformes juridiques et des politiques pénales sur les alternatives à l'incarcération. A l'occasion, le président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali (CNDH), Aguibou Bouaré, a fait une déclaration sur la situation du milieu carcéral au Mali. Dans cette déclaration, il a appelé que cette sixième commémoration s'inscrit en droite ligne de la Déclaration de Yaoundé adoptée le 23 octobre 2015 lors de la dixième conférence biennale du RINADH. Et de préciser que la CNDH du Mali est à sa quatrième édition, dont la première qui a eu lieu en 2019 a été marquée par une conférence-débat à la Faculté des droits et par une visite dans les Maisons d'arrêt de Kati et de Koulikoro. La deuxième édition en 2021 a eu lieu à la Maison centrale d'arrêt de Bamako. Elle a été marquée par une visite et un entretien avec l'administration de la Maison d'arrêt et le recueil des statistiques sur la détention provisoire. Quant à l'édition de 2022, elle a été marquée par l'organisation d'une rencontre de sensibilisation sur la détention provisoire et une remise de kits symboliques de nourritures aux pensionnaires du Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour femmes

de Bollé. Selon lui, l'édition de cette année 2023 a été marquée par le monitoring des lieux de privation de liberté dans le district de Bamako, notamment la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako et certaines unités d'enquête. Agibou Bouaré, tout en saluant les efforts du gouvernement en la matière, déplore qu'à la date d'aujourd'hui, la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako compte 3.590 pensionnaires dont 2.910 en détention provisoire, soit plus de 81% des pensionnaires en détention provisoire. C'est pourquoi, précise-il : « investie du Mécanisme National de Prévention de la torture, la CNDH entend œuvrer à la réduction des chiffres de la détention provisoire au Mali. Pour ce faire, elle s'attèlera à établir un dialogue constructif et permanent avec tous les acteurs concernés par la problématique dans le but de parvenir à un changement de paradigme sur la question ». « Les instruments de protection des droits de l'Homme consacrent le droit d'être jugé dans un délai raisonnable conformément aux dispositions des articles 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces instruments prescrivent le caractère exceptionnel de la détention avant jugement, étant entendu que la liberté est le principe. Les États sont encouragés à apporter un encadrement législatif à la détention provisoire », a-t-il déclaré.

Fabrice Abdoul / Source : Plume Libre



Fête du 1er Mai : Une célébration sombre avec des doléances !



Les travailleurs du Mali, comme ceux du monde entier, ont commémoré la fête du travail, célébrée le 1er mai de chaque année. Cette journée internationale des travailleurs, bien que sombremenent célébrée au Mali, a été l'occasion saisie par l'Union nationale des travailleurs du Mali, la plus grande centrale syndicale du pays, pour revenir sur certains points de ses revendications qui peinent à être mis en œuvre par le gouvernement. La situation des travailleurs de la Comatex-SA, les parcelles de l'IER, l'intégration des enseignants des écoles communautaires sont, entre autres, sujets abordés lors de cette conférence de presse.

Pour une des rares fois, la commémoration de la fête du 1er mai a été sobre. Face à un contexte socioéconomique et une situation sécuritaire et politique tendue, l'UNTM et ses militants n'ont pas fait de défilé cette année, ni de marche ou de rencontre festive. La centrale syndicale s'est limitée à la tenue d'un point de presse tenu à la Bourse du Travail. C'était

sous l'égide du sieur Issa Bengaly, représentant du secrétaire général de l'UNTM, en compagnie de plusieurs responsables syndicalistes. Dans son intervention, le représentant du secrétaire général a évoqué le cas de la Comatex-SA et d'autres usines de textile au Mali. M. Bengaly a rappelé que la Comatex-Sa est confrontée à des difficultés économiques et a arrêté toute production. Il faut reconnaître qu'elle est confrontée à de sérieuses difficultés économiques. Une façon aussi pour l'UNTM d'interpeller le gouvernement face à ses responsabilités dans la privatisation dont est victime la COMATEX-SA, exprime Issa Bengaly. L'une des revendications de l'UNTM restera toujours, selon lui, le redémarrage immédiat de la Comatex-Sa et des mesures d'accompagnement pour la structure. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement. Mais beaucoup restent à faire quant à la mise en œuvre du procès-verbal signé entre la centrale syndicale et le gouvernement, a-t-il dit. Au cours de ce point de presse, le repré-

sentant du secrétaire général s'est également penché sur le cas de l'IER. Une structure de recherche qui, de nos jours, est dépouillée d'une grande partie de sa terre. Parmi les difficultés évoquées figure l'intégration des enseignants des écoles communautaires du Mali (ECOM). Une intégration qui, de nos jours, pose problème selon l'union nationale des travailleurs du Mali. Cela s'explique par le fait que le gouvernement n'est pas en train de respecter le quota qu'il avait promis aux syndicalistes, en matière d'intégration des enseignants des Ecom. À cela s'ajoute la situation des travailleurs compressés et des partants volontaires à la retraite. Les efforts ont été certes consentis par le gouvernement, mais il faut également reconnaître que beaucoup restent à faire à ce niveau. Face à la presse, le syndicaliste Bengaly a rappelé le cas des syndicalistes licenciés au niveau de la mine d'or de Siama, l'une des localités du Mali. Des gens qui auraient été remerciés pour avoir fait la grève.



La Confédération Malienne du Travail (CMT) a célébré la fête du 1er mai avec une conférence de presse, lors de laquelle les dirigeants de la CMT ont demandé au gouvernement de respecter ses engagements. Mme Kamaté Kadiatou Touré, secrétaire général de la CMT, a animé la rencontre, accompagnée de Djibril Diallo et Dr Adama Konate, tous deux membres de la CMT et conférenciers, ainsi que de Seydou Diallo, représentante du ministre du

Travail et de la Fonction publique et du dialogue social, etc.

Dr Adama Konate a souligné que le thème international de cette édition est en phase avec la situation actuelle du Mali. "Au regard de la situation de crise que traverse notre pays, la problématique du travail décent et de la résilience constituent un défi que nous nous devons de relever", a-t-il déclaré. Il estime que le gouvernement doit s'engager à respecter

les principes et droits fondamentaux au travail, en respectant les textes et leur application, notamment toutes les conventions internationales ratifiées par le Mali.

En ce qui concerne les élections professionnelles, la CMT propose le recensement des acteurs du secteur de l'économie informelle pour leur permettre de participer effectivement au vote. "L'organisation de ces élections professionnelles est essentielle pour le choix des interlocuteurs de l'État parmi les organisations de travailleurs au Mali", a-t-il plaidé. Toutefois, si ces élections ne peuvent avoir lieu dans les six prochains mois, la CMT estime qu'il est impératif de revoir la représentation des syndicats au sein des organes de l'État, tels que le conseil économique et social et les conseils d'administration, sous peine d'effriter la sagesse des autres syndicats et de mettre à mal le dialogue social.

Enfin, la CMT exhorte le gouvernement de transition à respecter les engagements pris avec les syndicats, notamment en ce qui concerne l'éducation (publique et privée), l'économie numérique, le développement rural, l'industrie et le commerce.

■ Binadjan Doumbia





Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Face à la presse : Abdel Kader Maïga tacle la CMA

Abdel Kader Maïga a animé un point de presse autour de quatre importantes thématiques, notamment la Nouvelle constitution, la lutte contre la corruption, la question de la Minusma et la Coordination des mouvements de l'Azawad. Dans son intervention, le ressortissant de Gao, celui-là qui s'est toujours opposé à la partition du Mali et à la politique française au Mali, a dénoncé l'attitude ambiguë de la CMA.

Dans son intervention, Abdel Kader Maïga a apporté son soutien aux autorités de la transition à propos de la nouvelle constitution. Il a dénoncé les tentatives de manipulations de certains leaders politiques et acteurs de la société civile faisant croire que le président de la transition n'est habilité à initier la réforme constitutionnelle.

Ensuite, il a apporté son soutien ferme au processus de la lutte contre la corruption et l'impunité. D'ailleurs, il a même plaidé pour l'abrogation de la Loi d'entente nationale afin de permettre à la justice de bien faire son travail.

Sur la question de la Minusma, Abdel Kader Maïga a été plutôt clair. Il estime que la force onusienne a échoué dans sa mission de maintien de la paix au Mali. Il a même déclaré que la « Minusma ne sert et ne servira à rien ».

Les piques à la CMA

Abdel Kader Maïga n'a pas mâché ses mots en parlant de la CMA. Il estime que cette organisation est incohérente. Il accuse même la CMA et d'autres groupes d'être à la base du blocage

du DDR. « Tout le blocage au niveau du DDR est venu au niveau des mouvements armés, notamment la CMA. Je demande à la CMA de nous rendre : de déposer les armes, de rejoindre la République et d'arrêter de nous écrire n'importe quoi », dit-il. Même les ministres de la CMA n'ont pas été épargnés. « Cette situation ne finira pas comme ça si on ne s'assume pas. Il faut qu'on s'assume. On ne peut pas être dans le gouvernement et entendre que ton mouvement est en train de faire de telles déclarations sans rien dire. Il faut que le gouvernement avise ces ministres-là qui sont pris au nom des mouvements armés. Si ton mouvement fait une déclaration, tu fais une contre-déclaration ou tu démissionnes de ton mouvement ou du gouvernement », a-t-il laissé entendre avant même d'indiquer les ministres concernés n'ont pas de bons résultats dans le gouvernement.

Anguimé Ansama



Départ ou non de la MINUSMA du Mali : M. Aguibou Bouaré donne des précisions de taille



La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) fait l'objet de vives critiques cette semaine au Mali. Le Mouvement Yéréwolo et d'autres organisations de la société civile ont demandé le départ des casques bleus de l'ONU lors d'une réunion à Bamako. Cependant, à Gao, la société civile exige le maintien de la MINUSMA. Pour éclairer l'opinion, M. Aguibou Bouaré, Président de la CNDH, a apporté des précisions importantes sur cette mission.

En tant que juriste, légaliste et défenseur des droits humains, M. Aguibou Bouaré de la CNDH a tenté de clarifier la présence de la MINUSMA dans notre pays. "Je sais que la MINUSMA est au Mali suite à une résolution des Nations Unies avec l'accord du Mali ; son mandat a été renouvelé plusieurs fois avec la même autorisation", a-t-il déclaré, ajoutant que "le Mali est un État membre de l'Organisation des Nations Unies; le Mali est donc soumis à la Charte des Nations Unies".

Il est important de souligner que des soldats, des policiers et d'autres membres des Forces de Défense et de Sécurité du Mali ont participé et continuent de participer à des missions des Nations Unies dans d'autres pays à travers le monde. Cependant, M. Bouaré est conscient que la MINUSMA, comme toutes les organisa-

tions du monde, y compris les États, n'est pas parfaite. "Cependant, il ne faut pas méconnaître les efforts accomplis par la MINUSMA, par rigueur et honnêteté intellectuelles", a-t-il déclaré, conseillant plutôt les critiques objectives, les observations et les suggestions qui sont des droits fondamentaux pour tout citoyen disposant du droit de participer à la gestion des affaires publiques, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses représentants légitimes. "Manifester pacifiquement, sans troubler l'ordre public, est un droit fondamental, sans imposer la pensée unique", a affirmé le défenseur des droits de l'homme.

Comme Issa Kaou Djim, M. Aguibou Bouaré a rappelé qu'il est du devoir des autorités de formuler la demande pour mettre fin à cette mission. "Les procédures réglementaires existent (et sont connues de nos autorités) permettant à un État de ne pas renouveler le mandat d'une mission des Nations Unies. Je ne peux que m'en tenir à la légalité et contribuer à ne pas induire en erreur ni les autorités ni les populations à majorité analphabète ; c'est cela rendre service à son pays et aux gouvernants", a-t-il conseillé. "Si l'on ne veut pas de la MINUSMA, ce sont les autorités de la transition qui ont la carte sécuritaire et doivent dire qu'on ne renouvelle pas le mandat de la MI-

NUSMA", avait déclaré l'ancien vice-président du CNT, Issa Kaou Djim, dans une interview.

Aucune incidence sur l'obligation de l'État

En conclusion, je tiens à souligner que le départ ou la présence de la MINUSMA n'aura aucun impact sur l'obligation de l'État malien de respecter ses obligations nationales et ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ainsi que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme disposent des mécanismes appropriés pour continuer à surveiller le respect et la protection des droits de l'homme, même dans les pays où il n'y a pas de missions multidimensionnelles pour le maintien de la paix et de la stabilité. Il est important de comprendre cela pour éviter toute confusion quant à l'importance des missions de respect et de protection des droits de l'homme. M. Aguibou Bouaré a expliqué que le Mali a besoin d'une synergie d'actions avec tous les partenaires crédibles pour lutter efficacement contre le terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

■ Binadjan Doumbia

Vulgarisation du projet de Constitution : La jeunesse malienne s'active !

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mossa Ag Attaher, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne, a présidé la cérémonie de lancement des journées d'appropriation du projet de Constitution par les jeunes, en présence de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Réformes Politiques et Institutionnelles, du directeur national de la Jeunesse, du président du Conseil National de la Jeunesse et du maire de la Commune 3 du district de Bamako. Il est indéniable que la jeunesse malienne, représentée par le Conseil National de la Jeunesse du Mali, a été la première à s'investir véritablement dans la vulgarisation du projet de Constitution, avec l'initiative de ces Journées d'Appropriation qui

permettront, à terme, de sillonner toutes les régions administratives du Mali après ce lancement inaugural de Bamako.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne, Mossa Ag Attaher, a rappelé que depuis la rectification de la transition, notre pays est soucieux du raffermissement de ses relations avec tous les autres pays de la planète et de participer activement à la vie de la coopération internationale. C'est dans ce cadre que les plus hautes autorités de la transition, avec le soutien sans faille du peuple malien, se sont donné comme boussole de gouvernance les trois principes majeurs que sont le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques opérés par le

Mali et la défense des intérêts du peuple malien dans les prises de décisions. L'application de ces principes et la mise en œuvre des Résolutions des Assises Nationales de la Refondation (ANR) ont permis d'initier plusieurs réformes, dont l'une des plus importantes demeure le projet de Constitution.

L'organisation de ces journées montre clairement combien la jeunesse malienne est mobilisée en réponse à l'appel du Colonel Assimi Goita pour faire de la Transition une réussite pour le bonheur du peuple. De plus, en participant à ces journées d'appropriation du projet de Constitution, vous contribuez à réaliser un des engagements forts souscrits dans le Manifeste de la Jeunesse malienne de l'intérieur et de la diaspora, en réponse à l'appel patriotique du Président de la Transition à la jeunesse pour la réussite de la Transition. Le 1er juin 2021, il a appelé à soutenir sans réserve les plus hautes autorités de notre pays dans la mise en œuvre des réformes politiques et administratives dont l'objectif est de redorer l'image du Mali et de lui redonner toute sa place dans le concert des nations. En vous



proposant de participer activement à la construction nationale en vous retrouvant autour du projet de Constitution pour mieux comprendre son contenu, cerner ses innovations, ses valeurs ajoutées et ses atouts pour la jeunesse malienne, vous décidez de contribuer à la réussite de la Transition car la Constitution est le socle de toute nation. Cette réforme majeure, à travers ce projet de Constitution, est faite pour vous car la jeunesse est le présent et l'avenir d'une nation », a-t-il souligné. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne, Mossa Ag Attaher, a

déclaré que cette réforme pose déjà les balises pour une gestion saine et consensuelle du pays par toutes ses filles et tous ses fils. « Ces balises constituent un réel espoir pour une vie en harmonie de nos communautés et un tremplin d'un développement global et harmonieux de notre pays. Les jeunes représentent la plus grande partie de la population malienne, soit plus de 70 %. Il est donc essentiel qu'ils s'engagent résolument en faveur de la vulgarisation de ce projet de Constitution. Dans les familles, les grins, au travail, partout, n'hésitez pas à en parler et à en discuter pour une meilleure compréhension de l'esprit et du

contenu du Projet de Constitution. Je sais pouvoir compter sur vous pour une appropriation par la majorité de la jeunesse malienne en vue d'un référendum reçu avec un OUI massif pour ne pas dire écrasant », a-t-il déclaré, avant d'inviter les jeunes à parcourir les villes et les campagnes du pays afin d'expliquer aux populations tous les contours de ce projet et la nécessité de le porter plus haut pour son adoption définitive lors du prochain référendum.

■ Ibrahim Sanogo



CANICULE : Des établissements scolaires optent pour des emplois du temps allégés



Les responsables de Mali-Météo ont prévenu que « la température pourrait dépasser 45 °C au cours de l'année 2023 ». Avec la forte canicule qui sévit sur la ville de Bamako, les populations sont très inquiètes et commencent déjà à prendre certaines précautions pour faire face à la situation qui dérange plus d'un Bamakois. Parmi ces précautions, on trouve la modification des horaires de cours dans certains établissements de la capitale pour préserver les plus jeunes écoliers de la chaleur.

« Il fait chaud, la chaleur est insupportable ! » C'est la phrase célèbre que l'on entend toute la journée au Mali. Dans la capitale, la situation est encore plus complexe, notamment en raison des coupures intempestives et incessantes d'électricité. La tension monte entre les citoyens et les malentendus se multiplient en raison de la canicule. Dans les écoles, les cours sont insupportables en raison des plaintes quotidiennes des élèves. Pour Lassana Diawara, enseignant dans une école privée, il est très difficile de dispenser des cours en cette période. En effet, il affirme que « étudier pendant la période de forte chaleur est pratiquement impossible au Mali, même si la plupart des établissements scolaires ne sont pas équipés pour faire face à cette situation ». Il est clair que pour de nombreuses personnes,

comme Adama Tamboura, élève en 7^{ème} année, il devient de plus en plus difficile de rester dans les salles de classe pendant une longue durée. « Il fait très chaud maintenant ! Je ne peux même plus rester concentré pendant deux heures. La chaleur est insupportable », lance le jeune Tamboura.

Il est donc évident que de nombreux établissements scolaires publics et privés font appel à la technique de réaménagement des emplois du temps pour faciliter le travail des enseignants et réduire les incompréhensions et les malentendus causés par la canicule. Cette pratique est largement saluée par la population qui voit l'initiative comme une manière efficace d'aider les apprenants à s'adapter à la forte chaleur.

Parmi les partisans de cette pratique qui facilite l'apprentissage des élèves, se trouve Mme Kéita Aminata Diallo, parent d'élève. Selon elle, les cours n'affectent guère l'apprentissage des enfants. Au contraire, affirme-t-elle, c'est une manière d'encourager les élèves et de leur donner le goût des études. « Contrairement aux personnes âgées, les enfants ont du mal à s'adapter à une canicule aussi forte. Le réaménagement de l'emploi du temps est une bonne idée, même si les temps d'étude sont parfois réduits », conclut-elle.

Siguéta Salimata DEMBELE



Sénégal : Ousmane Sonko affirme avoir été visé par « un gaz toxique mortel »

Mi-mars, l'opposant avait déclaré s'être senti mal à cause d'un gaz lacrymogène envoyé selon lui par les forces de l'ordre lors de son transfert vers le tribunal de Dakar.



L'opposant sénégalais Ousmane Sonko a affirmé, lundi 1er mai, que des analyses de laboratoires étrangers ont révélé le caractère « toxique et mortel » du produit qui, selon lui, lui a été aspergé par les forces de l'ordre, qu'il accuse d'avoir tenté de l'assassiner.

Au Sénégal, l'étrange « tentative d'assassinat » d'Ousmane Sonko

Mi-mars, M. Sonko avait déclaré s'être senti mal à cause d'un gaz lacrymogène envoyé selon lui par les forces de l'ordre lors de son transfert forcé vers le tribunal de Dakar, où se tenait son procès en diffamation pour avoir accusé le ministre du tourisme, Mame Mbaye Niang, de détournements de fonds – procès reprogrammé le 8 mai après plusieurs renvois. Après cet incident, l'opposant avait dit avoir passé cinq jours dans une clinique privée de Dakar pour des soins. Il avait indiqué que des prélèvements avaient été faits sur ses habits

et envoyés à l'étranger pour vérifier leur teneur.

« Nous avons envoyé les éléments [prélevés sur ses habits] dans deux laboratoires » hors du Sénégal et « dans deux pays, dont la France, pour une expertise toxicologique », a dit M. Sonko, sans plus de détails, lors d'une conférence de presse à Dakar. Les analyses ont « conclu à la présence d'un gaz utilisé comme un anti-émeute », a-t-il ajouté, s'exprimant en français puis en wolof. « C'est un produit qui présente une toxicité » et qui peut provoquer « une mort immédiate, une intoxication, une infection cutanée, une irritation oculaire » et des « voies respiratoires », a-t-il précisé, se fondant, selon lui, sur des avis d'experts.

« C'ÉTAIT PRÉMÉDITÉ »

Le 26 avril, le porte-parole du gouvernement

sénégalais et ministre du commerce, Abdou Karim Fofana, avait jugé que M. Sonko accusait les forces de l'ordre « sans en apporter la preuve ». « Même dans les pires dictatures, on n'empoisonne pas les opposants en direct sur les téléphones et les médias », avait-il écrit sur Twitter.

M. Sonko, candidat à l'élection présidentielle de 2024, doit aussi être jugé pour « viols et menaces de mort » présumés, le 16 mai, à la suite d'une plainte d'une employée d'un salon de beauté, a indiqué samedi à l'AFP un avocat de la plaignante. L'opposant dénonce « un complot » visant à l'écarter du scrutin, ce que nie le pouvoir, qui lui reproche de provoquer des manifestations pour se soustraire à la justice.

Le Monde avec AFP



Nanfeng : Convivialité autour d'un petit déjeuner

Dans un quartier animé du comté de Nanfeng se trouve un marché aux légumes très fréquenté par la population. Les habitants s'y rendent tôt le matin pour faire des emplettes. Aux alentours du marché, plus précisément de son côté ouest, il y a des petits restaurants qui proposent un petit-déjeuner avec des vermicelles épicés au

menu.

Cet endroit a favorisé un cadre idéal de rencontre entre les résidents de la localité. Sans forcément se connaître, ils se retrouvent, spontanément, après leurs achats, autour de tables rondes, papotent en savourant les vermicelles servis dans des plats spéciaux. L'alcool de riz qui accompagne ces moments



ravive la bonne humeur et installe une ambiance matinale conviviale. Les clients ont le choix entre les vermicelles au poisson, au porc ou au bœuf. Chacun y trouve aisément son compte.

Une habitante de la localité confie que le marché et ses petits restaurants sont devenus un espace où des amitiés se tissent entre les habitants et où les liens se raffermissent aussi, ce qui participe davantage au renforcement de la cohésion sociale dans la localité.

Les habitants ont vu les revenus de leurs activités augmenter ces dernières années grâce aux efforts de la revitalisation rurale. Ce cadre de rencontre leur offre donc l'occasion de partager des instants de bonheur et de détente.

Karim Badolo, journaliste de CGTN Français



CAN U17 - ALGERIE 2023 : Le Mali réussit son entrée en Lige



Les Aiglonnets ont réussi une entrée en matière parfaite en s'imposant par 1 but à 0 face aux étalons du Burkina Faso.

Le coup d'envoi de la CAN des moins de 17 ans a été donné le samedi 29 avril, c'est ce lundi 1er mai que l'équipe nationale Cadette du Mali

a effectué son entrée en lice dans la compétition.

Opposés à leurs homologues du Burkina Faso, les Aiglonnets se sont imposés par le score de 1 but à 0. L'unique but de la rencontre a été marqué par Mamadou Doumbia à la 26 minute

de jeux.

Bourama Koné, auteur d'une très belle prestation ponctuée par des arrêts spectaculaires, a été unanimement désigné par les experts de la Commission d'organisation de la CAN-U17, Homme du match de la rencontre

Nos aiglonnets évoluent dans le groupe « C » désormais composée de 3 pays après la disqualification du Soudan du Sud par la CAF.

En effet un grand Coup de tonnerre est tombé sur La sélection U17 du Soudan du Sud qui a été exclue de la Compétition ce samedi 29 avril 2023, jour du coup d'envoi de la compétition.

Le Soudan du Sud aura été la première équipe du tournoi rattrapée par la patrouille et par la Confédération africaine de football (CAF). Alors qu'ils s'apprêtaient à disputer le premier match de leur histoire dans le tournoi lundi face au Cameroun, les jeunes Bright Stars ont été disqualifiés après que les tests d'Imagerie par résonance magnétique (IRM) effectués par instance ont décelé la présence de 5 joueurs jugés inéligibles dans l'effectif, conformément au règlement en vigueur. Ils ont plus de 17 ans.

Ce résultat met le Mali dans une très bonne position pour atteindre les quarts de finale.

Pour leur dernière sortie de poule, les nôtres seront opposés au Cameroun ce jeudi 4 mai 2023.

Aichatou Sanogo





Bélier (21 mars - 19 avril)

Le désir de vous épanouir dans l'activité professionnelle est grand et vous en avez assez de donner beaucoup sans récompense. Un sentiment d'ingratitude entraîne vers une nouvelle expérience professionnelle avec une autonomie et un sens de l'initiative.

L'activité actuelle vous déplaît et vous oblige à réaliser des économies. Saturne en Capricorne réveille votre ambition, car vous avez récemment été frustré dans votre poste. Des démarches amorcées pour une nouvelle voie professionnelle sont profitables.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous subissez l'action d'un collègue mal intentionné à votre égard. Trop indulgent par le passé, Mars vous conseille de vous imposer par la force, à défaut, de belles opportunités peuvent vous glisser sous le nez. Méfiez-vous de certaines personnes.

Vos conditions matérielles s'améliorent nettement, vos efforts ne sont pas vains. Avant d'entreprendre de nouveaux achats, commencez par faire un bilan de vos comptes, s'il le faut, pour être plus à l'aise, échelonnez certains paiements.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre poste pourrait vous demander de travailler en équipe et de découvrir un collègue sur qui vous aviez des a priori. Il faut prendre les choses comme elles viennent, car il y a encore des étapes avant de trouver le poste de travail qui sera idéal.

Rien ne sert de dépenser sans compter, remettez à demain des achats qui n'ont pas réellement d'importance. Jupiter en Sagittaire vous expose à des regrets par rapport à la gestion financière. En effet c'est encore le coup de coeur qui déclenche les dépenses.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Une bonne surprise pourrait vous accueillir dès ce début de semaine. On pensera à vous pour vous confier une mission plus valorisante que celle que vous avez l'habitude d'effectuer. Votre compétence et votre savoir en la matière commencent à être reconnus.

Trois planètes dans le secteur, et non des moindres, voilà qui promet ! Une augmentation ou une prime pourrait bien venir renflouer votre compte. Côté négociations aussi, si vous devez discuter un prix ou un contrat, vous devriez obtenir satisfaction.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vos activités peuvent demander de prendre des décisions clefs ou de tenir une réunion importante. Votre parole est écoutée et vous avez de bonnes idées. Pour la journée, la charge de travail pourrait être importante et demander un travail en équipe.

Votre bonté s'exprime et vous pouvez acheter des produits pour vos proches ou vos enfants. Il n'y a guère de possibilité de réaliser des économies. Le climat de la journée est aux dépenses et même à un possible découvert qui devrait rapidement se combler.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous opérez une véritable révolution au sein de votre entreprise. Les conditions de travail actuelles ne vous conviennent plus, vous tentez de rallier quelques collègues à votre cause, vous êtes convaincant. Pas sûr que votre hiérarchie apprécie.

Vos activités professionnelles donnent une nouvelle impulsion à vos finances. Si vous avez en tête de faire un achat conséquent, vous n'aurez pas besoin de réfléchir à deux fois. Aujourd'hui votre argent se porte bien. Mettez des sous de côté.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des responsabilités vous donnent du baume au coeur, mais cette situation peut s'avérer de courte durée. Vous pourriez remplacer un collaborateur qui part à la retraite. Cette transition vous aide à faire vos preuves, mais ce poste peut encore changer.

La gestion de l'argent reste difficile, car vous craignez de manquer de trésorerie. Il faut simplement miser sur la prudence dans le budget. Cette attitude vous aide à moins dilapider. La patience est demandée si vous voulez investir dans un gros achat.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Au travail également, vous ne participerez pas autant qu'à votre habitude aux conversations des uns et des autres, préférant vous concentrer sur vos dossiers. Toutefois, veillez à ne vexer personne. Expliquez simplement que vous avez besoin de calme pour traiter un dossier complexe.

Le domaine financier est privilégié par les astres ! Si vous attendez une rentrée d'argent, elle ne devrait pas tarder à arriver sur votre compte. Si vous devez négocier, vous êtes assuré de remporter l'affaire. Si vous vendez ou achetez, vous obtiendrez le meilleur prix !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Votre vie professionnelle compte, car vous avez besoin de vous investir dans un poste. C'est naturellement que vos collègues se rapprochent de vous et apprécient de travailler à vos côtés. La journée est favorable à une réunion de travail intéressante.

Vous pourriez craquer sur des accessoires pour vos moyens de locomotion ou à vous offrir des billets pour une petite escapade. Les économies ne sont pas importantes, car vous préférez profiter de chaque jour intensément et utiliser à bon escient votre salaire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Selon Neptune la chance est avec vous, une opportunité professionnelle se profile. Vous menez vos projets d'une main de maître, vous avez davantage de responsabilités. Le challenge stimule les objectifs, vous êtes prêt à tout pour y parvenir.

Financièrement vous êtes en progrès, c'est très satisfaisant. Attention parce que vous risquez de faire quelques envieux, mieux vaut rester discret sur vos finances. Ne vous laissez pas influencer avec des projets qui ne vous inspirent pas confiance.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vos compétences et assurance font des jaloux. Il vaut mieux ouvrir les yeux sur l'influence toxique d'un collègue. Des rivalités peuvent porter sur les salaires. Il est conseillé d'être vigilant, car vous pourriez être surpris par l'attitude d'un collègue.

Les frais sont toujours considérables et vous ne savez pas comment freiner ces dépenses. Il est possible que plusieurs postes de dépenses soient réunis et vous empêchent de faire des économies. Vos frais peuvent être liés à la réparation du véhicule.



Poisson (19 février - 21 mars)

Mercury booste vos idées, encourage les contacts et facilite votre communication. Le seul point faible du jour est la possible difficulté pour trouver un accord avec votre direction. N'insistez pas, vous y reviendrez plus tard avec succès. L'argent vous file entre les doigts et ce n'est sûrement pas la meilleure chose à faire alors que Jupiter et Neptune se fâchent. Attention à ne pas provoquer de découvert ni à créer une dette trop importante pour être honorée rapidement.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1273 **Malikilé**



Kamena lève le voile!

1274 **Malikilé**



Les enfants de Badalabougou servis

1275 **Malikilé**



Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA

1276 **Malikilé**



La grosse arnaque!

1277 **Malikilé**



242 filles et femmes installées

1278 **Malikilé**



De quoi ont peur les pays de la zone franc?

1279 **Malikilé**



Moutage Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM

1280 **Malikilé**



Les travaux débutent aujourd'hui!

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23